



Groupe Colabor Inc. complète l'acquisition de certains actifs d'Alimplus et le financement de cette acquisition

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, Québec, 03 juin 2025 (GLOBE NEWSWIRE) -- Groupe Colabor Inc. (TSX : GCL) (« **Colabor** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui la clôture de l'acquisition des actifs de distribution de produits alimentaires d'Alimplus inc. (« **Alimplus** »), opérant sous l'appellation Mayrand Plus, et de la totalité des actions émises et en circulation de Tout-Prêt inc. (« **Tout-Prêt** »), une filiale d'Alimplus (l'« **Acquisition** »), tel qu'annoncé le 19 février dernier, pour une contrepartie totale révisée de 49,75 millions de dollars (plutôt que 51,5M\$, tel qu'annoncé le 19 février dernier), sous réserve de certains ajustements.

L'Acquisition comprend l'achat par Colabor des actifs liés aux activités de distribution alimentaire et de la totalité des actions émises et en circulation de Tout-Prêt, un spécialiste dans la distribution et préparation de fruits et légumes coupés au Québec. Les quatre magasins du Groupe Mayrand Alimentation inc. ne font pas partie de l'Acquisition, mais Colabor a également conclu en date d'aujourd'hui une entente de distribution avec eux pour un terme initial de six années. Alimplus est une entreprise québécoise et un important distributeur alimentaire privé depuis plus de 40 ans. Ces activités, pour la période de douze mois terminée en décembre 2024, en plus de l'entente de distribution susmentionnée pour ses magasins, représenteraient des ventes annuelles d'approximativement 225 millions de dollars.

Concurremment et de manière conditionnelle à la clôture de l'Acquisition, la Société a conclu les ententes suivantes en lien avec le financement du prix de l'Acquisition :

- Colabor a conclu une entente visant la modification et mise à jour de sa facilité de crédit garantie de premier rang (la « **Facilité de crédit** »). La Facilité de crédit, telle que modifiée et mise à jour, prolonge la date d'échéance jusqu'en juin 2029. La Facilité de crédit, telle que mise à jour, est d'un montant de 91,75 millions de dollars, incluant un crédit rotatif de 50 millions de dollars et un prêt à terme de 41,75 millions de dollars.
- Colabor a conclu une entente avec Investissement Québec (« **IQ** ») afin de prolonger le terme de sa dette subordonnée actuelle de 15 millions de dollars venant maintenant à échéance en décembre 2029.
- Colabor a également conclu avec IQ une nouvelle entente de financement pour une dette très subordonnée au montant de 15 millions de dollars avec un terme de 5 ans.

À propos de Colabor

Colabor est un distributeur et grossiste de produits alimentaires et connexes desservant les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions ou « **HRI** » au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que celui au détail. À travers ces activités, Colabor offre une gamme de produits alimentaires spécialisés notamment poissons, fruits de mer et viandes, ainsi que des produits alimentaires et connexes à travers les activités de Distribution broadband.

Pour plus d'informations :

Pierre Blanchette

Premier vice-président et chef de la direction financière

Groupe Colabor Inc.

Tél : 450-449-4911 poste 1308

investors@colabor.com

Danielle Ste-Marie

Ste-Marie stratégies et communications inc.

Relations avec les investisseurs

Tél : 450-449-0026 poste 1180

Mises en garde au sujet des énoncés prospectifs :

Le présent communiqué contient de l'« information prospective », des « déclarations prospectives » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés, à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques, sont des énoncés prospectifs et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés qui expriment ou comportent des discussions à l'égard de prédictions, d'attentes, de croyances, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses ou d'événements ou de rendement futurs (souvent, mais pas toujours, marqués par des mots ou des expressions comme « prévoir », « s'attendre à », « estimer », « croire », « avoir l'intention de » ou leurs variantes ou le fait d'affirmer que certaines mesures, certains événements ou résultats « peuvent », « seraient », « devraient » ou « pourraient » être pris, survenir ou être atteints ou qu'ils le « seront ») ne constituent pas des énoncés de faits historiques et peuvent constituer des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué de presse, les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant la capacité de la Société de réaliser les synergies anticipées résultant de l'Acquisition; les effets anticipés de l'Acquisition sur la Société; la réalisation des objectifs d'entreprise de la Société et le moment, les coûts et les avantages de ceux-ci.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de provoquer un écart sensible entre les résultats réels et les événements futurs et ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter : les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales et le retard ou l'incapacité à obtenir les approbations nécessaires. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Les lecteurs ne devraient donc pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs et à l'information prospective contenus dans le présent communiqué. À moins que la loi ne l'y oblige, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs.